

MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

42600 CHALAIN-LE-COMTAL

Tél. 04-77-76-11-69

E-mail : mairie.chalain.le.comtal@wanadoo.fr

ARRETE MUNICIPAL PORTANT INTERDICTION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR LA RUE DE LA SOURCE

Le Maire de la commune de CHALAIN-LE-COMTAL,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-2, relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement, VU le Code de la route,

VU la demande présentée par l'entreprise SAS POTAIN TP, domiciliée ZI route de St Bonnet 42190 CHARLIEU, sollicitant la mise en place d'une réglementation temporaire de circulation et de stationnement sur la rue de la Source pour le raccordement prod SAS RIC SOL,

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de ces travaux, il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation et des usagers de la voie, en réglementant provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits sur la rue de la Source à compter du 8 septembre 2025 pour une durée de 45 jours, sauf riverains, pour permettre le raccordement prod SAS RIC SOL.

ARTICLE 2 : La signalisation de chantier rendue nécessaire par les dispositions précitées sera posée par la commune.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Copie de présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-GALMIER,
- Loire Forez agglomération,
- l'entreprise chargée des travaux.

Fait à CHALAIN-LE-COMTAL,

Le 26 août 2025

Le Maire

Alféo GUIOTTO

Guiotto

